

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
de la commune de SAINT-PIERRE-LA-NOUE

Séance du 5 juin 2025

Nombre de présents			Date de convocation	Date d'affichage de la convocation
En exercice	Présents	Votants	27 mai 2025	27 mai 2025
23	16	19		

Délibération n° 2025 06 08 : CFU lotissement 2024

L'an deux mille vingt-cinq, **jeudi 5 juin** à dix-neuf heures trente, le conseil municipal de la commune de SAINT-PIERRE-LA-NOUE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du Conseil de la Mairie de la Commune déléguée de Saint-Germain-de-Marencennes, sous la présidence de Christophe FOLOPPE, Maire.

Membres présents : Isabelle DUMONT, Valérie RIVÉ, Jean-Yves BOUCARD, Martine HERMANN, Philippe CLAIR, Martine YVON, Hervé THOPRIEUX, Thierry CHARNEAU, Cédric ROUSSEAU, Sébastien ROCCHI, Mickaël BOUYER, Delphine VINET, Steven LARGEAUD, Berend KAMP, Jean-Pierre PARONNEAU.

Membres absents non représentés : Nadia MORIN, Gwenaëlle DENIS, Jean-Pierre PARONNEAU.

Membres absents représentés : Julien CHAMPION (donne pouvoir à Valérie RIVÉ), Jany JONEAU (donne pouvoir à Martine Yvon), Monique FRADET (donne pouvoir à Christophe FOLOPPE), Jean-François MALTERRE (donne pouvoir à Berend KAMP).

Secrétaire de séance : Valérie RIVÉ

Vu le Code Général des collectivités territoriales,

PRESENTATION GENERALE DU COMPTE FINANCIER 2024

		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	498 681.05	491 356.05	990 037.10
	Recettes réalisées	0.00	157 417.55	157 417.55
	Restes à réaliser	0.00	0.00	0.00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	484 106.05	491 106.05	975 212.10
	Dépenses réalisées	157 417.55	142 842.55	300 260.10
	Restes à réaliser	0.00	0.00	0.00
Différence entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	-157 417.55	14 575.00	-142 842.55
Résultats antérieurs reportés (+/-)		-14 575.00	0.00	-14 575.00
Solde (invest) ou résultat de clôture (fonct)	Excédent/déficit	-171 992.55	14 575.00	-157 417.55
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser	0.00	0.00	0.00
Résultat cumulé	Excédent/déficit	-171 992.55	14 575.00	-157 417.55

Monsieur le Maire ne participe pas au vote et sort de la salle, Mme Dumont, 1ère Adjointe prend la présidence et passe au vote.

AR Prefecture

017-200080091-20250605-20250608-DE
Reçu le 10/06/2025

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité (2 contre : MM. Malterre et Kamp) :

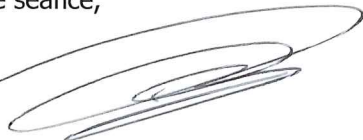
- **Donne** acte au rapporteur, des explications détaillées ci-dessus,
- **Approuve** le CFU lotissement 2024.
- **Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toutes dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire, dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou publication, l'objet d'un recours gracieux auprès de l'autorité signataire ou d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal Administratif de Poitiers – Hôtel Gilbert – 15 rue de Blossac – CS 80541 – 86020 Poitiers Cedex ou par l'application Télérecours citoyen accessible à partir du site <https://www.telerecours.fr/>.

Fait et délibéré les jours, mois et ans désignés ci-dessus.
Pour extrait conforme.

Le secrétaire de séance,

Valérie RIVÉ



SAINT-PIERRE-LA-NOUE
Le 5 juin 2025
Le Maire,

Christophe FOLOPPE

Affiché et publié le 10 juin 2025
Envoyé au Contrôle de Légalité le 10 juin 2025